

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE MONTBRISON

COMMUNE de MORNAND-EN-FOREZ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL
Séance du 24 février 2025

Nombre conseillers
En exercice : 11
Présents : 07
Votants : 07

L'an deux-mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à vingt heures,
Le Conseil Municipal, convoqué le 18 février deux-mille-vingt-cinq s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Stéphanie FAYARD, Maire.

Etaient présents : Stéphanie FAYARD, Christian CLAIRET, Daniel CHAUSSAT, Florian LARUE, Ludovic BLANCHON, Alain CHAUSSAT, Jean PARIZOT,

Absents excusés : Carine PITIOT, Patricia BRUN, Elodie BEAUDOUX, , Christophe ROBERT

Secrétaire de séance : Monsieur Christian CLAIRET

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 27 janvier 2025

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

1. Délibération : Vote des taxes

Madame le Maire informe que les bases vont augmenter de 1.7 % pour l'année 2025.

Malgré l'augmentation des bases, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taxes 2025, soit :

	<u>2024</u>	<u>2025</u>
* taxe foncière sur les propriétés bâties	26,15 %	26,15 %
* taxe foncière sur les propriétés non bâties..	23,00 %	23,00 %
* taxe habitation	10,46 %	10,46 %

Après discussion, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- approuvent le taux des taxes tel que précité.

Ont signé au registre tous les membres présents.

2. Délibération : Vote des subventions pour les associations

Le Conseil Municipal dresse la liste des subventions attribuées aux diverses associations. Le montant total s'élève à 1 670,00 € décomposé comme suit :

Ecole : Subvention de Noël : 15 euros par enfant en accord avec la commune de Magneux-Haute-Rive	420,00 €
Comité des fêtes	400,00 €
Amitié et Joie de vivre	100,00 €
Ma Petite école	300,00 €
Association Sportive Chambéon-Magneux	400,00 €
Prévention routière	50,00 €
TOTAL	1670,00 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

3. Délibération : Demande de subventions pour le projet énergétique des bâtiments communaux, notamment l'école auprès de l'état, du département et de Loire Forez Agglomération.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet énergétique des bâtiments, notamment pour l'école qui est classée en F au niveau énergétique ainsi que sur l'électricité. Il portera sur la fourniture et la pose du matériel, pour un montant estimatif de **64 180,00 € HT pour l'isolation et de 5 940,00 € HT pour l'électricité soit un total de 70 120,00 € HT**. Compte tenu du montant du projet, il importe de solliciter une subvention auprès de l'Etat, de la région ; du Département (enveloppe territorialisée et solidarité) et d'un fond de concours à Loire Forez Agglomération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet énergétique des bâtiments communaux, notamment l'école
- Approuve le projet de financement.
- Sollicite des subventions auprès de l'Etat et du Département (enveloppe territorialisée et solidarité) et d'un fond de concours à Loire Forez Agglomération
- Arrête comme suit le plan de financement :

Rénovation bâtiment communaux notamment l'école (isolation + électricité)		70 120,00 € HT
Coût total du projet :		70 120,00 € HT
Subvention sollicitée auprès de l'Etat	40 %	27 084,00 €
Subvention sollicitée auprès du Département (enveloppe territorialisée) sur l'isolation (79 322,10 € HT)	31 %	20 000,00 €
Subvention sollicitée auprès du Département (enveloppe solidarité) sur l'électricité (5692,00 € HT)	34 %	2 000,00 €
Fond de concours à Loire Forez Agglomération	10 %	7 012,00
Autofinancement ou emprunt :	20 %	14 024,00 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

4. Point travaux voirie

La commune rencontre des problèmes avec des fossés :

- Chemin des Piards : la commune s'est entendue avec M. Laurent LARUE pour que celui-ci creuse le fossé et fasse une pente d'au moins 20 cm en contrepartie d'une facturation à la commune. M. Laurent LARUE a effectué les travaux. M. Dominique FAURE est vérifieur et à l'automne les fossés, chemin des Piards seront curés.
- Chemin du Canal : il faudrait effectuer un hydrocurage pour voir si cela peut régulariser le problème. Dominique FAURE annonce un coût d'environ 300 € pour un hydrocurage des deux côtés du chemin.

5. Aménagement paysager centre-bourg

Pour l'aménagement de centre-bourg, la commune a reçu le devis de la société Chambon Paysage de Saint-Laurent La Conche d'un montant de 36 675 € TTC soit 30 553 € HT. La commune attend le devis de M. GOURGO à Saint-André Le Puy.

6. Point financier

Le solde de trésorerie est, à ce jour, de 297 559,21 €.). La commune attend toujours le remboursement de FREE de 25 737,36 € pour l'extension du réseau pour l'antenne.

7. Résumé du conseil communautaire du 4 février 2025

Madame le Maire résume le conseil communautaire du 4 février 2025.

Le compte rendu complet est consultable sur le site de Loire Forez.

8. Questions diverses

- SIRP : Suite à la réunion du SIRP du 20 février 2025, le compte administratif et le compte de gestion ont été approuvés. Le SIRP confirme qu'il n'y a plus de contrat aidé, ce qui entraîne la suppression d'une aide maternelle dans la classe de Grande section – CP. Suite à la visite médicale, d'une personne en parcours emploi compétence (Emploi PEC), il s'avère que cette personne ne peut plus travailler avec les maternelles. Le SIRP, avec les maires des communes de Magneux et Mornand, lui ont proposé de prendre le poste d'aide à la cantine et du ménage des classes de l'école de Mornand. Et la personne qui est en place sur ce poste ira à l'école de Magneux, avec les maternelles puisque le PEC actuelle termine le 2 mars 2025. Cela ne s'est pas fait puisque cette personne est en arrêt jusqu'au 28 février 2025. A partir du 10 mars 2025, le PEC qui a terminé le 2 mars 2025 a revenir pour un CDD de 28 h.

Le SIRP a également voté le budget à hauteur de 91980 €. Le budget a été revu à la hausse étant donné qu'il n'y a plus de contrat aidé. Le SIRP va être obligé de prendre des décisions pour baisser les coûts comme supprimer la navette de midi que peu d'enfant utilise et qui coûte au SIRP, augmenter la garderie...

8. Questions diverses

- Salle des fêtes : Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il faudrait nommer une personne pour remplacer Christophe ROBERT, afin de seconder Ludovic BLANCHON, en cas de besoin, pour la location de la salle des fêtes. Il est proposé que Ludovic BLANCHON fasse une information des consignes à la salle des fêtes pour la prochaine réunion.
- Ordures ménagères : les ordures ménagères seront collectées les lundis à partir de 12 h, au lieu du mardi, à partir du 1er février 2025. Une communication sera faite sur le journal, Illiwap et le site internet.
- SIRP : Madame le Maire explique que suite aux restrictions budgétaires de l'Etat, il n'y a plus de contrats aidés. Le SIRP a deux PEC, un qui s'arrête début mars et le deuxième début juin.
Une des personnes en contrat PEC a demandé une visite médicale et il s'avère qu'elle ne peut plus travailler avec les maternelles. Le SIRP va essayer de trouver une solution.
- Prochaines réunions:
 - Commissions finances : le 10 mars 2025 : préparation du budget 2025
 - Rendez-vous avec la trésorerie le 13 ou 20 mars 2025 pour la présentation du budget
 - Réunion conseil le lundi 24 mars 2025
 - Réunion conseil le lundi 14 avril 2024 avec une présentation des travaux d'assainissement par M. Thierry AREUX.

A MORNAND-EN-FOREZ, le 27 janvier 2025

Le Maire
Stéphanie FAYARD



Le secrétaire
Christian CLAIRET

